

Les opérateurs du commerce extérieur

Année 2019

Publiée le 07/04/2020

<http://lekiosque.finances.gouv.fr>

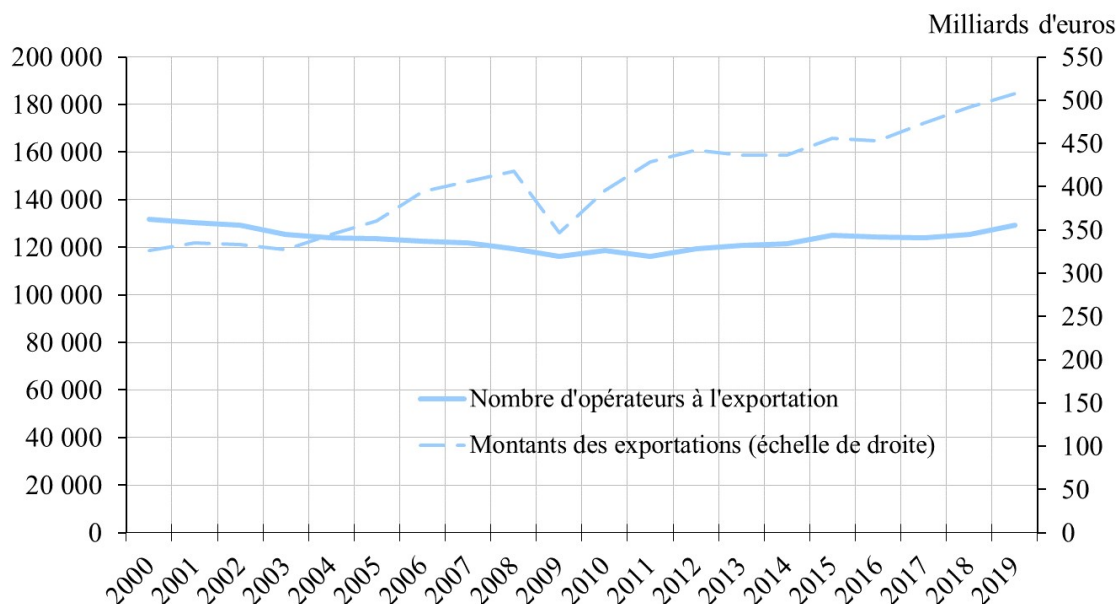
En 2019, les exportations de biens depuis la France sont réalisées par 129,2 milliers d'opérateurs (unités légales), en hausse de 3,0 % par rapport à 2018. En effet, on dénombre en 2019 30,5 milliers de nouveaux exportateurs (« entrants ») et 26,5 milliers d'opérateurs qui ont cessé d'exporter en 2019 (« sortants »). Ces « entrants » et « sortants » sont essentiellement des opérateurs de petite taille qui échangent très peu : les entrants réalisent 0,9 % des montants exportés en 2019, et les sortants 0,4 % des montants exportés en 2018. L'appareil exportateur français est de plus en plus concentré : les 100 premiers opérateurs exportent 42 % des montants en 2019, après 40 % en 2018. Les opérateurs sont particulièrement plus nombreux à exporter vers l'Union Européenne (+2,7 % soit 2 milliers de plus) ou l'Amérique (+3,3 % soit 1,2 millier de plus).

Les opérateurs du commerce extérieur à l'exportation

HAUSSE DU NOMBRE D'OPÉRATEURS À L'EXPORTATION EN 2019

En 2019, le nombre d'exportateurs de biens depuis la France augmente de 3,0 % pour s'établir à 129,2 milliers, après 125,4 milliers en 2018. Cette progression s'inscrit comme ces dernières années dans un contexte général de croissance des montants échangés. On rappelle que les exportations augmentent de 3,3 % en 2019, pour atteindre 508 Milliards d'euros.

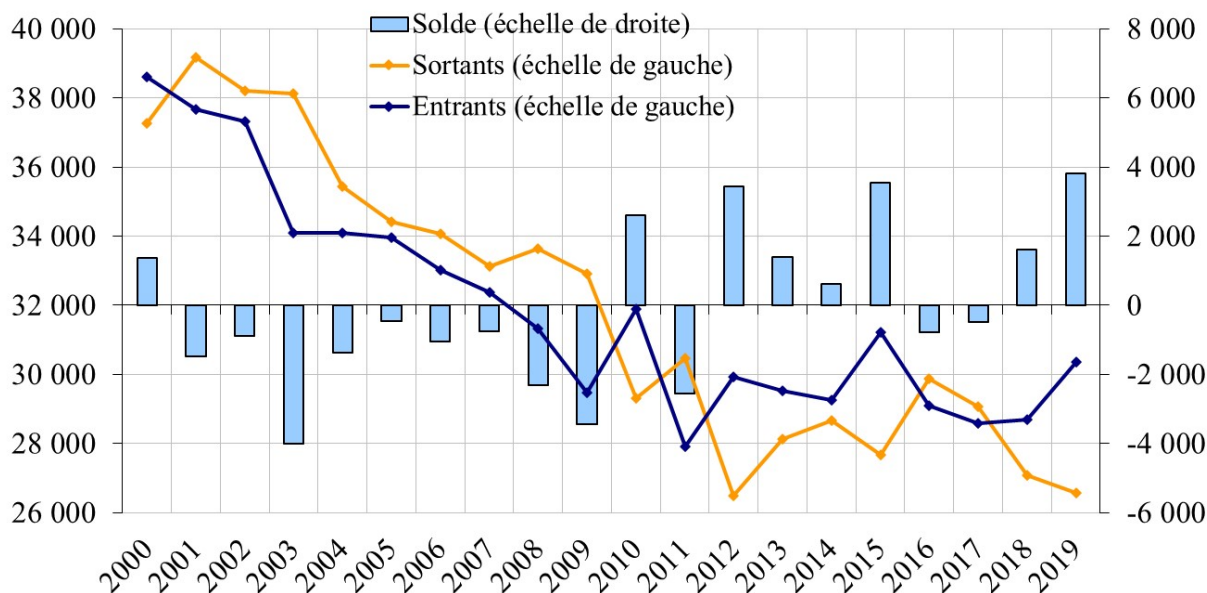
1. ÉVOLUTION ANNUELLE DU NOMBRE D'OPÉRATEURS À L'EXPORTATION ET DES MONTANTS EXPORTÉS



BAISSE CONTINUE DU TAUX DE SORTANTS MAIS HAUSSE DU TAUX D'ENTRANTS EN 2019

En 2019, environ 30,5 milliers d'opérateurs commencent une activité d'exportation, alors que, dans le même temps, 26,5 milliers la cessent. Cela représente 1,7 millier d'exportateurs « entrants » de plus et 0,6 millier d'exportateurs « sortants » de moins qu'en 2018. En 2019 le taux d'exportateurs sortants diminue à nouveau, passant de 21,6 % à 20,6 %, tandis que, pour la première fois depuis 2015, le taux d'entrants augmente, passant de 22,9 % des exportateurs en 2018 à 23,5 % en 2019.

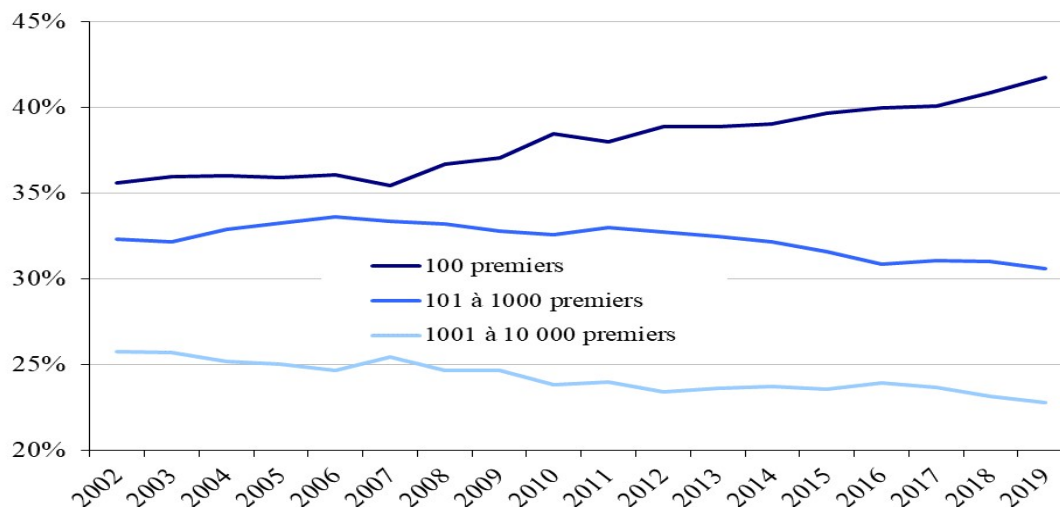
2. ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OPÉRATEURS « ENTRANTS » ET « SORTANTS » À L'EXPORTATION



UN APPAREIL EXPORTATEUR FRANÇAIS DE PLUS EN PLUS CONCENTRÉ

En 2019, les 100 premiers exportateurs réalisent 42 % des exportations totales de biens depuis la France (voir graphique 3), après 40 % en 2018. Les 1 000 premiers, qui représentent moins de 1 % de la population, concentrent à peu près 73 % des exportations (70 % en 2018), c'est-à-dire en moyenne pour ces 1 000 premiers exportateurs 370 millions d'euros chacun. A l'opposé, les opérateurs classés au-delà du 10 000ème rang, soit plus de 90 % de la population, réalisent seulement 5 % des ventes à l'étranger (proportion stable par rapport à 2018) pour un montant annuel moyen d'environ 200 000 €.

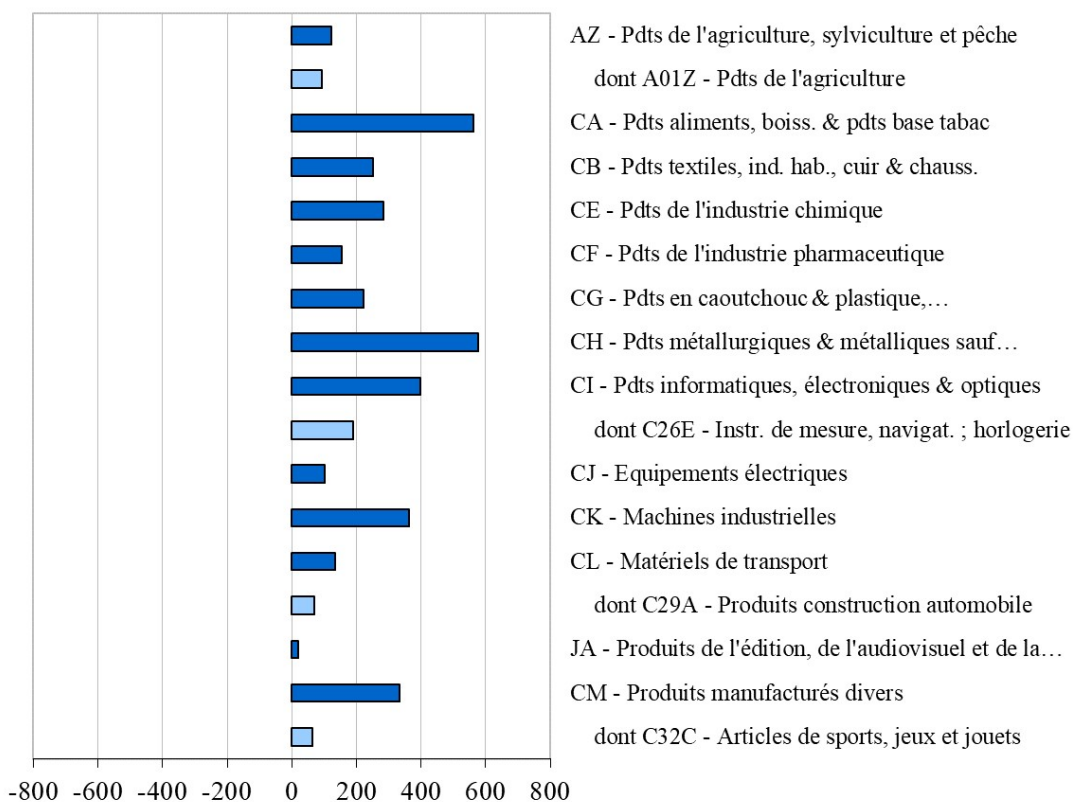
3. CONCENTRATION DE L'APPAREIL EXPORTATEUR FRANÇAIS



PLUS D'EXPORTATEURS POUR TOUS LES PRODUITS

Si l'on regroupe les opérateurs selon la nature des produits échangés (voir graphique 4), le nombre d'opérateurs augmente surtout parmi les exportateurs de produits alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac, ainsi que parmi les exportateurs de produits métallurgiques et métalliques (hors machines).

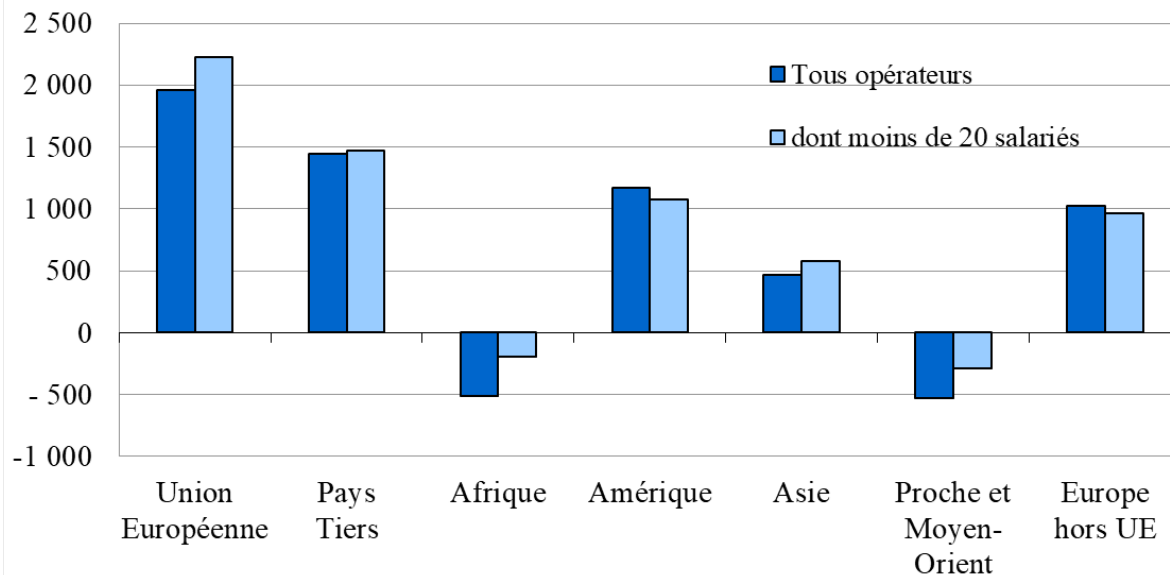
4. ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EXPORTATEURS SELON LA NATURE DES PRODUITS ÉCHANGÉS (A38)



TRÈS FORTE HAUSSE DU NOMBRE D'EXPORTATEURS VERS L'UNION EUROPÉENNE ET L'AMÉRIQUE

En 2019, on compte 2 milliers d'exportateurs de plus vers l'Union Européenne (comprenant toujours le Royaume-Uni) et 1,2 millier de plus vers l'Amérique, soit respectivement 2,7 % et 3,3 % de plus qu'en 2018. Le nombre d'exportateurs vers l'Europe hors Union Européenne augmente d'un millier, soit +2 % par rapport à 2018. En revanche les nombres d'exportateurs vers l'Afrique et le Proche et Moyen-Orient diminuent de 1,4 % et de 3,4 % respectivement en 2019, soit une 4^{ème} année consécutive de baisse.

5. ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EXPORTATEURS SELON LA DESTINATION GÉOGRAPHIQUE ET LA TAILLE



Méthodologie, définitions et nomenclatures

Le bilan sur les opérateurs du commerce extérieur recense tous les échanges de biens déclarés avec des pays de l'Union européenne et avec des pays tiers (hors Union européenne). Les opérateurs sont comptés par unités légales : un numéro SIREN affecté par l'Insee correspond à une unité légale. Ce contour ne correspond pas nécessairement à la notion d'entreprise au sens de la loi de modernisation de l'économie de 2008.

On appelle « entrant » un opérateur ou une entreprise qui exporte au cours d'une année N mais qui n'exportait pas l'année N-1, et « sortant » un opérateur ou une entreprise qui exportait au cours d'une année N-1 mais qui n'exporte plus l'année N.

Les opérateurs qui ont exporté (ou importé) moins de 460 000 euros l'année précédente ou depuis le 1er janvier de l'année en cours vers (respectivement depuis) l'Union européenne ne sont pas tenus de déposer une déclaration statistique ; néanmoins, les petits exportateurs vers l'Union européenne doivent remplir une déclaration fiscale. Les exportateurs dénombrés ici sont ceux qui ont déposé une déclaration statistique ou fiscale. La valeur des échanges donnant lieu à une déclaration fiscale simplifiée est relativement faible, compte tenu de la règle communautaire selon laquelle les échanges au-dessus du seuil doivent couvrir au moins 93 % des introductions et 97 % des expéditions.

La NC8, Nomenclature Combinée à 8 chiffres, est le prolongement au sein de l'Union Européenne du Système harmonisé (SH), nomenclature internationale. Elle se décompose en environ 10 000 rubriques.

Le regroupement A38 est une nomenclature utilisée par les comptes nationaux européens.

Les tableaux présents dans ce bilan sont téléchargeables depuis :

http://lekiosque.finances.gouv.fr/fichiers/Etudes/thematiques/Data-Publi-An-Exportateurs_A2019.xls

Analyse par taille des entreprises exportatrices

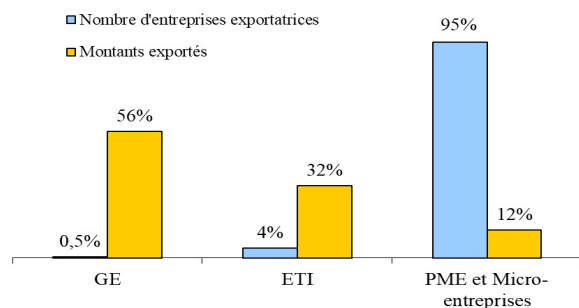
LES EXPORTATIONS VIENNENT EN MAJORITÉ DES GRANDES ENTREPRISES

Bien que les grandes entreprises ne représentent que 0,5 % du nombre total d'entreprises exportatrices, elles effectuent 56 % des exportations de biens en 2019 (54 % en 2018). Les entreprises de taille intermédiaire, 4 % des exportateurs, exportent 32 % des montants.

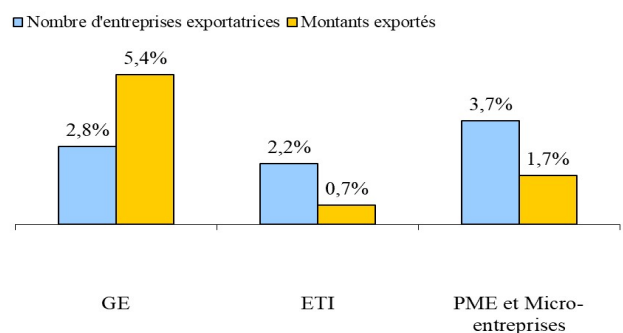
LA CROISSANCE DES EXPORTATIONS LA PLUS FORTE POUR LES GRANDES ENTREPRISES

Même si c'est le nombre de petites entreprises qui augmente le plus en 2019, c'est la valeur des exportations des grandes entreprises qui progresse le plus vite (+5,4 %, seulement 0,7 % pour les ETI et 1,7 % pour les PME et micro-entreprises).

6. RÉPARTITION EN 2019 DU NOMBRE D'ENTREPRISES EXPORTATRICES ET DES MONTANTS EXPORTÉS PAR CATÉGORIE



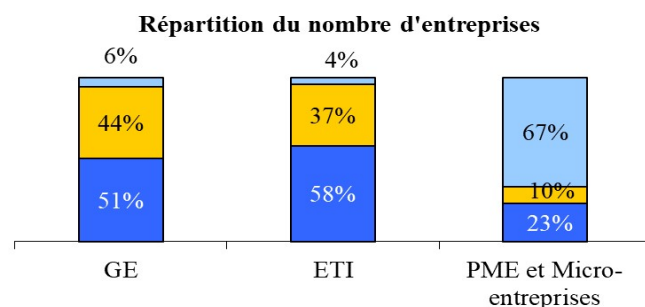
7. TAUX D'ÉVOLUTION EN 2019 DU NOMBRE D'ENTREPRISES EXPORTATRICES ET DES MONTANTS EXPORTÉS PAR CATÉGORIE (EN %)



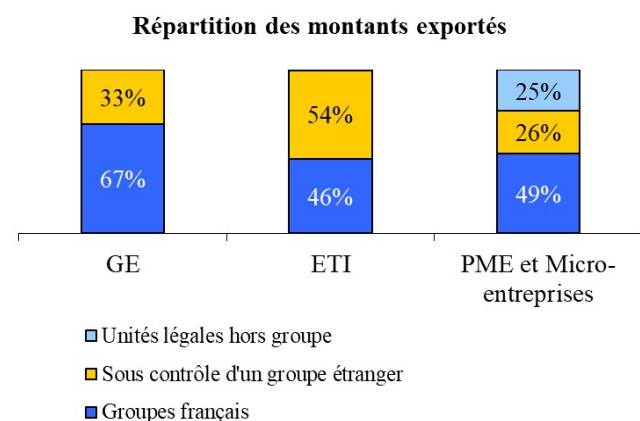
LES FILIALES ÉTRANGÈRES EXPORTATRICES

Les entreprises sous contrôle d'un groupe étranger effectuent en 2019 une part importante des exportations françaises. Elles représentent 44 % des grandes entreprises (GE) et 37 % des entreprises de taille intermédiaire (ETI), et effectuent toujours des montants d'exportation conséquents : 33 % des exports des GE et 54 % des exports des ETI. En 2018, ces chiffres étaient respectivement de 37 % et 53 %.

8. RÉPARTITION DES ENTREPRISES EXPORTATRICES SELON LEUR CATÉGORIE ET LE TYPE DE CONTRÔLE



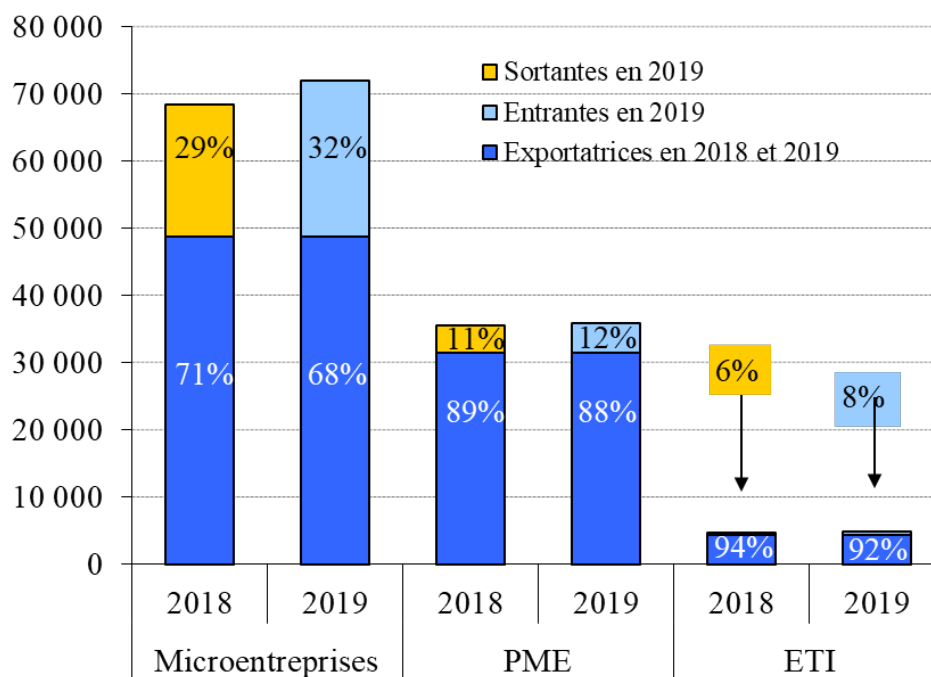
9. RÉPARTITION DES MONTANTS EXPORTÉS SELON LA CATÉGORIE D'ENTREPRISE ET LE TYPE DE CONTRÔLE



FORT RENOUVELLEMENT PARMI LES MICROENTREPRISES ET LES PME

Les microentreprises « sortant » en 2019 représentent 29 % du nombre de microentreprises exportant en 2018. Les microentreprises « entrant » en 2019 représentent 32 % des microentreprises exportant en 2019. Au sein des PME, ces proportions sont environ de 11 %. Cependant même si le renouvellement est très fort en termes de nombre d'entreprises, les entreprises entrantes ne pèsent au total que 0,9 % des montants exportés en 2019.

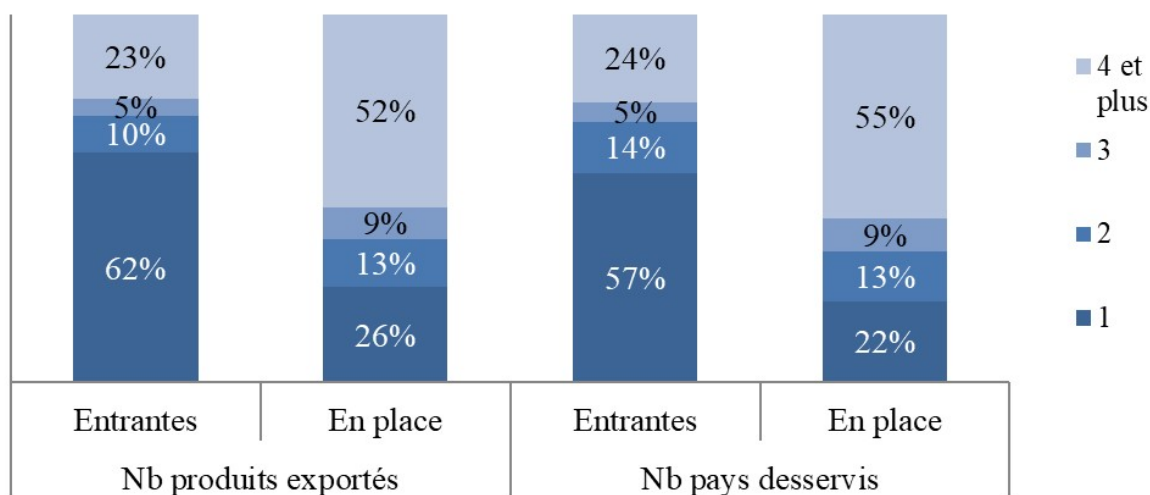
10. ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES EXPORTATRICES « ENTRANTES » ET « SORTANTES » PAR CATÉGORIE



DES ENTREPRISES ENTRANTES SPÉCIALISÉES

Les entreprises entrantes en 2019 ont, comme en 2018, fortement tendance à n'exporter qu'un type de produit (selon la NC8), et vers seulement un pays. On note ainsi 62 % des entreprises entrantes qui n'exportent qu'un seul type de produit contre 26 % des entreprises « en place » (qui ont déjà exporté l'année précédente), et 57 % des entrantes n'exportent que vers un seul pays tandis que seules 22 % des entreprises « en place » s'y limitent.

11. RÉPARTITION DU NOMBRE D'ENTREPRISES EXPORTATRICES « ENTRANTES » ET « EN PLACE » SELON LE NOMBRE DE PRODUITS EXPORTÉS ET SELON LE NOMBRE DE PAYS DESSERVIS



Éléments méthodologiques sur les entreprises au sens de la LME

Le décret 2008-1354 d'application de la loi (loi n° 2008-776 du 4 août 2008) de modernisation de l'économie (LME) de 2008 définit l'entreprise comme « la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes ».

Pour repérer les entreprises au sens de la LME, l'Insee identifie les entités disposant d'une « certaine autonomie » et se livrant à des activités économiques distinctes. Chaque entreprise ainsi définie comporte une ou plusieurs unités légales. Ces entreprises peuvent être indépendantes ou sous contrôle d'un groupe français ou étranger. L'Insee fournit le contour des entreprises et leurs caractéristiques, notamment la catégorie d'entreprise.

Pour en savoir plus, voir la nouvelle diffusion des statistiques structurelles d'entreprises – Rapport du groupe de travail du Cnis n° 157, octobre 2019 :

<https://www.cnis.fr/wp-content/uploads/2020/01/Rapport-n%C2%B0-157.pdf>